

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

numéro
CM_240611_08

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	26
vote	
pour	26
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadiha BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

Absents :

Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH, Françoise CAUVY.

OBJET :	Validation du contrat de ville sur la période de 2024 à 2030
----------------	---

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville sur la période de 2024 à 2030 dans les départements métropolitains,

VU le comité de pilotage qui s'est tenu le 27 mars 2024,

VU la délibération n°CC_240530_13 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, relative à la validation du contrat de ville pour la période de 2024 à 2030,

CONSIDÉRANT le décret n°2024-1314 susvisé approuvant le nouveau périmètre du quartier prioritaire de la ville élargi au quartier de Prémérlet,

CONSIDÉRANT les huit réunions de concertation avec les acteurs de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT les quatre priorités départementales adaptées aux enjeux de la ville de Lodève : éducation, jeunesse, accès aux droits fondamentaux et lien social, emploi et entrepreneuriat, cadre de vie et tranquillité publique,

CONSIDÉRANT la volonté de nombreux partenaires à mobiliser leurs moyens financiers et leurs dispositifs pour lutter contre la pauvreté et ses effets,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le contrat de ville de Lodève sur la période de 2024 à 2030,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111238-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juin deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

03

INTRODUCTION

Les grands principes de la politique de la ville
La géographie prioritaire renouvelée

06

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Un nouveau contexte réglementaire
La démarche employée

07

DIAGNOSTIC

Éducation et jeunesse
Accès aux droits et lien social
Emploi et entrepreneuriat
Cadre de vie et tranquillité publique

11

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Priorité 1 : Éducation et jeunesse
Priorité 2 : Accès aux droits fondamentaux et lien social
Priorité 3 : emploi et entrepreneuriat
Priorité 4 : Cadre de vie et tranquillité publique
Lien entre le contrat de ville et les autres démarches contractuelles

20

LA GOUVERNANCE

L'équipe interne à la collectivité
Le Comité de Pilotage (COPIL)
Le Comité Technique (COTECH)
Le conseil de développement du quartier
L'ingénierie

26

FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

Les financements de droit commun
L'appel à projets et les dispositifs spécifiques

27

OBSERVATION

Les données concernées
La mise à disposition des données

28

ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation
Les modalités d'évaluation
La temporalité d'évaluation

30

LES SIGNATAIRES

31

LES ANNEXES

Engagements des partenaires
Référentiel d'évaluation
Retour sur la concertation citoyenne

INTRODUCTION

Les grands principes de la politique de la ville

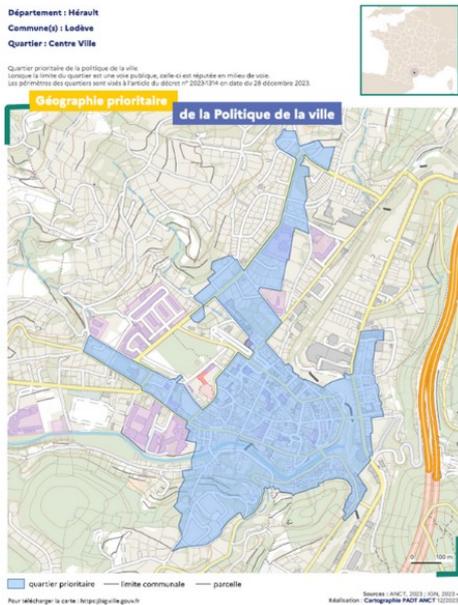
La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se caractérise par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, il s'agit d'une politique de la ville interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés :

- Les crédits spécifiques du programme 147 qui permet de financer des actions portées par le tissu associatif et les acteurs locaux
- L'accès à des dispositifs spécifiques, notamment à Lodève le programme de réussite éducative (PRE),
- les postes adulte-relais, médiateurs mis à disposition des acteurs de terrain (associations de quartier le plus souvent) pour lesquels l'État prend en charge 80 % du salaire
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) en relation avec la CAF de l'Hérault.

La nouvelle Géographie prioritaire



La nouvelle géographie prioritaire est établie en référence au décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Le quartier « Centre-Ville » de Lodève est intégré dans cette géographie prioritaire.

Selon ce décret, "Le choix des quartiers est effectué selon un indicateur unique à savoir le seuil de population à bas revenu, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. Ceci est assorti d'un critère de peuplement qui correspond à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants dans lequel le quartier prioritaire doit s'inscrire. Le QPV doit comporter au moins 1000 habitants".

Le quartier « Centre-ville » de Lodève est estimé à

3700
HABITANTS

PÉRIMÈTRE 2014 : 3100
HABITANTS

PART
de la population
de la ville de Lodève

49.6%

PART
de la population
de la CCLL

25%

quartiers2030
LODEVÈ QUARTIER CENTRE-VILLE

04

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Un nouveau contexte réglementaire

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est, depuis lors, conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La nouvelle génération des contrats de ville *Engagements quartiers 2030* prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun. Les financements spécifiques accordés dans le cadre d'appels à projets viennent en complément des crédits de droit commun. « Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », telle est l'ambition que porte le président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 ».

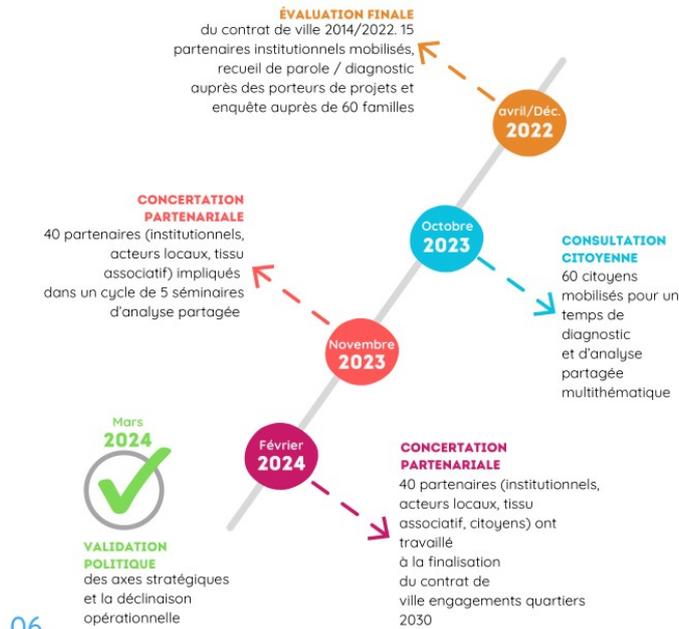
Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (26 juin 2023), le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, puis la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville *Engagements Quartiers 2030* du 04 janvier 2024, précise les contours de structuration du prochain contrat de ville 2024/2030 :

- Mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville
- Fin des piliers et resserrement sur des priorités locales
- Mobilisation des acteurs publics mais aussi privés
- Le rôle de coordinateur et de pilote de l'EPCI est confirmé, mais l'association systématique du maire pour la mise en application concrète des actions, constitue un gage de réussite du partenariat
- L'impératif d'associer les habitants et les usagers des quartiers.

quartiers2030
LODEVÈ QUARTIER CENTRE-VILLE

05

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE



La démarche employée

L'orientation du contrat de ville engagements 2030 est le fruit d'une démarche participative ayant impliqué plusieurs familles d'acteurs et de partenaires :

- Partenaires institutionnels et financiers qui ont participé à cinq séminaires thématiques (économie, éducation / jeunesse, accès aux droits, santé, lutte contre les discriminations / laïcité) et de deux comités techniques spécifiques.
- Porteurs de projets et acteurs locaux qui ont également participé aux cinq séminaires
- Les habitants lors d'un temps de concertation sur ces mêmes thématiques
- L'ensemble de ces acteurs lors d'une réunion finale le 26 février.

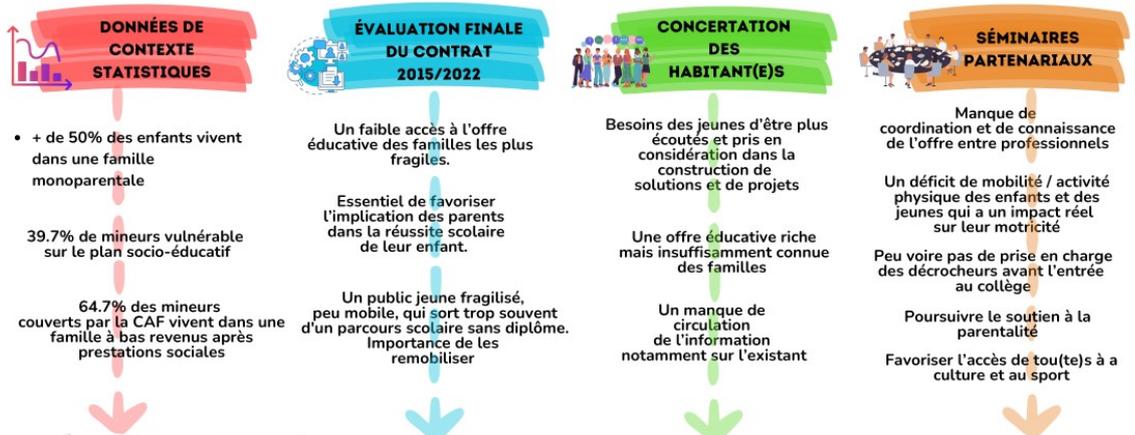
Partenaires pour la rédaction :

Cabinet Compas (observation sociale des territoires)
Cabinet Frégali conseil (participation citoyenne)
Centre de ressources en politique de la ville Villes et Territoires (appui à la réflexion partenariale et à l'écriture)

quartiers2030
LODÈVE QUARTIER CENTRE-VILLE

06

DIAGNOSTIC



PRIORITÉ 1 : ÉDUCATION ET JEUNESSE

- OBJECTIFS STRATÉGIQUES**
1. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
 2. Elaborer une politique transversale jeunesse

07

quartiers2030
LODÈVE QUARTIER CENTRE-VILLE

DIAGNOSTIC

DONNÉES DE CONTEXTE STATISTIQUES

- 27% d'indice de fragilité des personnes âgées
- 48% de taux de pauvreté
- Une part importante de personnes âgées isolées
- 26% de 60 ans et +, une population vieillissante et qui continuera de vieillir
- 59.6% de ménages d'une personne seule

ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT 2015/2022

- Absence d'offre dédiée au 3ème âge : développer l'offre et les services dédiés aux seniors
- Enrichir l'offre de prévention en santé
- Renforcer la médiation en santé
- Besoin de renforcer les services de proximité / mobiles d'accès aux droits pour les personnes les plus âgées isolées.

CONCERTATION DES HABITANT(E)S

- Besoin d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)
- Manque de lien social, d'actions intergénérationnelles, de loisirs adaptés aux attentes des personnes âgées
- Des besoins en matière de prévention santé et notamment sur le champ de l'alimentation

SÉMINAIRES PARTENARIAUX

- L'offre de prévention du mal-être chez les jeunes est soit insuffisante soit peu lisible
- Pour certains publics, l'accompagnement physique est incontournable pour accéder aux soins
- Une méconnaissance et un manque de mise en lien entre tous les professionnels
- Des publics exposés au non-recours : jeunes, mères isolées, etc.

PRIORITÉ 2 : ACCÈS AUX DROITS ET LIEN SOCIAL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours
2. Favoriser l'animation de la vie sociale
3. Promouvoir le bien-vieillir et lutter contre l'isolement
4. Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours
5. Agir en faveur de la santé mentale

08

quartiers2030
LODÈVE QUARTIER CENTRE-VILLE

DIAGNOSTIC

DONNÉES DE CONTEXTE STATISTIQUES

- 26.1% de taux de chômage estimé
- 39.2% de travailleurs pauvres (allocataires CAF)
- 24.1% de salariés en emploi précaire.

ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT 2015/2022

- Un besoin de renforcer l'appui à la création d'activité trop peu investi entre 2014 et 2022
- Développer une offre dédiée à l'accompagnement vers l'emploi de publics fragilisés sur le marché de l'emploi (femmes, seniors, jeunes).
- Pérenniser /renforcer la levée des freins à l'accès des jeunes à la formation (mobilité, formation à distance, etc.)

CONCERTATION DES HABITANT(E)S

- Le TZCLD a permis de redonner du sens au travail

SÉMINAIRES PARTENARIAUX

- Le fossé se creuse entre les attentes des publics et celles des entreprises
- Le taux de familles monoparentales explique pour une part la difficulté de l'accès à l'emploi, notamment pour les femmes
- Il existe une difficulté à mobiliser les publics dans des parcours et à les y maintenir

PRIORITÉ 3 : EMPLOI ET ENTREPRENARIAT

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Renforcer les parcours vers l'emploi
2. Développer l'entrepreneuriat
3. Favoriser le développement économique
4. Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers

09

quartiers2030
LODÈVE QUARTIER CENTRE-VILLE

DIAGNOSTIC



Cette priorité n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les partenaires et les habitants. Cependant, certaines données locales viennent fonder toute l'importance d'inscrire le cadre de vie et la tranquillité publique dans les orientations du contrat de ville :

- Un centre ancien paupérisé dans un habitat dégradé et des logements potentiellement indignes
- des espaces publics vieillissants et des mobilités douces partielles/discontinues
- Un investissement fort de rénovation du parc social existant par les bailleurs
- Un cadre de vie entourant la ville de qualité et un écran à révéler
- Une ville où la tranquillité publique est réelle mais avec des points de rassemblement de consommateurs de stupéfiants sur l'espace public qui dérangent, et des violences intra familiales qui représentent 30% des interventions des gendarmes.



Lors de la concertation citoyenne, les habitants ont évoqué leur besoin d'une réponse apportée à des comportements qui nuisent au bien-vivre ensemble : incivilités, nuisances sonores, etc.

PRIORITÉ 4 : CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Favoriser la tranquillité publique et sécurité dans le QPV
2. Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le réinvestissement urbain du centre-ville



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 1 - Education et jeunesse

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1.1 Faire vivre une politique transversale de la jeunesse	1.1.1. Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur citoyenneté ; favoriser leur mobilité et accompagner à l'émancipation
	1.1.2. Promouvoir la mixité en impulsant des actions coordonnées et le respect de la différence
	1.1.3. Créer, mutualiser et moderniser des équipements en fonction des besoins
	1.1.4. Mettre en réseau des professionnels, des acteurs et des jeunes
1.2 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	1.2.1. Favoriser la prévention précoce, repérer et accompagner les enfants décrocheurs
	1.2.2. Associer et impliquer les parents dans la réussite éducative de leur enfant
	1.2.3. Mobiliser les jeunes et les valoriser autour de leurs projets
	1.2.4. Favoriser l'accès aux soins spécialisés
1.3. Soutenir la parentalité	1.3.1. Accompagner les compétences parentales
	1.3.2. Favoriser l'implication des parents dans les actions des partenaires
1.4 Promouvoir la culture et le sport pour toutes et tous	1.4.1. Accompagner les publics vers l'offre culturelle, favoriser les pratiques et la co-construction de la programmation avec les habitants et les acteurs
	1.4.2. Développer une offre sportive adaptée et en favoriser la pratique tout au long de la vie
	1.4.3. Rénover et développer les équipements sportifs et culturels



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 2 - Accès aux droits fondamentaux et lien social

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.1 Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours	2.1.1. Favoriser l'accès aux services de proximité et appuyer les personnes les plus isolées dans leur accès aux droits
	2.1.2. Développer le principe de l'aller-vers
	2.1.3. Accompagner les publics vers la médiation numérique
	2.1.4. Renforcer la coordination des professionnels
	2.1.5. Favoriser l'accès des habitants à une alimentation saine
	2.1.6. Poursuivre la lutte contre les logements non-décents et accompagner les ménages vers un logement de qualité
2.2. Favoriser l'animation de la vie sociale	2.2.1 Favoriser la mixité / promouvoir l'ouverture à la différence
	2.2.2 Développer les partenariats et la communication autour des projets sociaux
	2.2.3 Aller vers les publics et favoriser l'implication des habitants

12



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 2 - Accès aux droits fondamentaux et lien social

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.3. Promouvoir le bien-vieillir et lutter contre l'isolement	2.3.1. Repérer les personnes isolées et développer des actions d'aller-vers
	2.3.2. Développer les liens intra et intergénérationnels
	2.3.3. Structurer et rendre visible un réseau des acteurs
	2.3.4. Favoriser le maintien à domicile
2.4 Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours	2.4.1. Structurer et faire connaître l'offre de santé
	2.4.2. Renforcer le parcours de santé des publics les plus fragiles
	2.4.3. Développer la prévention et lutter contre la sédentarité
2.5. Agir en faveur de la santé mentale	2.5.1 Promouvoir la santé mentale à travers des actions d'information et de sensibilisation et coordonner les acteurs
	2.5.2 Renforcer l'offre de proximité (dépistage/accompagnement/réhabilitation) en santé mentale

13



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 3 - Emploi et entrepreneuriat

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
3.1. Renforcer les parcours vers l'emploi et les possibilités de formation	3.1.1. Redonner du sens et de l'envie concernant l'emploi et la formation chez les habitants du quartier
	3.1.2. Lever les freins à l'emploi et à la formation pour des publics les plus éloignés
	3.1.3. Donner la place aux demandeurs d'emploi de co-construire leur parcours
	3.1.4. Renforcer le panel de formations proposé sur la ville
	3.1.5. Développer et faire vivre l'expérimentation TZCLD
3.2. Développer l'entrepreneuriat	3.2.1. Aider à repérer les projets et favoriser leur financement, osez l'entrepreneuriat
	3.2.2. Favoriser l'implantation et accompagner les porteurs de projets
3.3. Favoriser le développement économique	3.3.1. Renforcer les modèles économiques, notamment circulaires, et anticiper la fragilisation des entreprises
	3.3.2. Réhabiliter les rez-de-chaussée à vocation pour le commerce, l'artisanat, un service, sur le parcours marchand
3.4. Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers	3.4.1. Favoriser l'intégration des habitants dans les entreprises
	3.4.2. Favoriser l'immersion en entreprises et développer le réseau des entreprises accueillantes

14



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 4 - Cadre de vie et tranquillité publique

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
4.1 Favoriser la tranquillité publique et la sécurité dans les quartiers	4.1.1. Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
	4.1.2. Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
	4.1.3 Améliorer la tranquillité publique et le vivre ensemble
4.2 Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le réinvestissement urbain du centre-ville	4.2.1. De la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville pour favoriser la mixité sociale
	4.2.2. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. Retier la ville aux extérieurs
	4.2.3. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, et le patrimoine
	4.2.4. Déchets, risques, biodiversité, anticiper les transitions

15



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

La déclinaison locale des conventions et plans nationaux

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de la ville de Lodève intégrera les conventions nationales déjà signées par l'ANCT (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA, la Caisse des dépôts, l'APEC) ou à venir, ainsi que la déclinaison locale du Pacte des solidarités, en concertation avec les membres du Comité de pilotage.

Si besoin, ces intégrations feront l'objet d'avenants successifs à la présente convention.

L'articulation du contrat de ville avec les autres documents de planification et dispositifs des partenaires

France Travail

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France Travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.

Le lien entre France Travail avec le dispositif Territoire Zéro Chômeur est particulièrement important et sera à construire.

16



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Petite ville de Demain (PVD) et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La Communauté de Communes et la ville de Lodève ont signé avec l'État des conventions « Petites Villes de Demain » et « d'Opération de Revitalisation de Territoire » en 2021 et 2022. Ces conventions posent la stratégie de la reconquête urbaine sur le centre-ville. Ces deux conventions constituent le socle du programme d'action de la priorité 4 sur le cadre de vie, mais aussi de la partie habitat de l'axe 2 sur la solidarité.

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD de la ville de Lodève est en sommeil depuis 2017. La commune a la volonté de le relancer. Pour cela un recrutement est en cours pour venir renforcer l'équipe d'ingénierie de la politique de la ville.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il est essentiel de rappeler que la rénovation urbaine du centre-ville de Lodève ne peut passer que par une stratégie forte en termes de gestion du droit des sols et de projet urbain. C'est pour cela que dans le cadre du PLU intercommunal, la ville avec la Communauté de Communes ont fait le choix de porter une réduction forte des surfaces urbanisables en dehors du centre-ville. La priorité est donnée à la rénovation du cœur de ville et à un resserrement de la trame urbaine.

Le Comité Local de Santé (CLS)

Le CLS est en cours de rédaction. Son approbation est prévue en juin 2024. Dans son diagnostic, il fait apparaître à la fois une perte de chance réelle pour l'accès aux soins pour les Lodévois et toute une série de pathologies beaucoup plus présentes en proportion que sur le reste du territoire départemental ou du Cœur-d'Hérault. La coordination entre les deux contrats est donc essentielle et doit favoriser à la fois la pérennisation et le développement de l'offre de soin, et un plan d'action précis sur la prévention de certaines maladies.

17



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

La convention territoriale globale (CTG)

Le Lodévois larzac a déjà signé deux CTG avec la CAF. Les signataires sont la CCLL, la ville de Lodève et le CIAS La dernière contractualisation date de de 2023 et regroupe beaucoup d'enjeux du contrat de ville. Les axes principaux sont :

- Améliorer l'accueil des 0-3 ans
- Développer l'accueil des enfants porteurs de handicap (0-3 ans)
- Développer la présence des parents au sein des ACM
- Améliorer la communication et la coopération entre les acteurs éducatifs
- Permettre la mixité sociale à travers un accueil de qualité dans les ALSH et accessible à tous
- Se structurer pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ALSH et les ALP
- Pérenniser les actions du réseau d'acteurs jeunesse
- Définir le projet service jeunesse (11-25 ans)
- Développer une équité de loisirs sur le territoire
- Sensibiliser la jeunesse sur la santé sur tout le territoire

Le Pacte des solidarités

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée depuis 2018 a impulsé une nouvelle démarche partenariale aux plans national, régional et départemental. Le Pacte des solidarités qui en prend aujourd'hui le relai, entend approfondir la dynamique d'investissement social impulsée depuis cinq ans.

19



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Le Pacte des solidarités (suite)

La politique de la ville et la politique de lutte contre la pauvreté sont des politiques partenariales qui s'adressent aux habitants les plus démunis. Il existe des convergences qui rendent l'articulation contrat de ville / pacte des solidarités pertinente voire nécessaire :

- Elles se déploient via des des contrats d'intervention partenariale
- Elles interviennent en complémentarité du droit commun pour faire levier et faire plus pour ceux qui cumulent les difficultés
- Elles interviennent sur des territoires d'intervention qui se recoupent en partie (QPV)
- Elle se déclinent en concertation avec des partenaires pour partie identiques (CAF, Collectivités, Services de l'Etat..).
- Elles poursuivent certains enjeux communs (accès aux droits, lutte contre les discriminations, éducation, emploi et développement économique)

La Maison France Service

Historiquement la Maison France Service de Lodève s'est construite autour des consulaires et de l'offre de soutien aux opérateurs économiques. Elle a poursuivi ces dernières années son développement pour devenir un acteur essentiel de l'accès aux droits dans le cadre du référentiel national. La Maison France service est couplée avec un Espace Public Numérique.

Le Contrat Relance et de Transition Énergétique (CRTE)

Le CRTE est signé à l'échelle du Cœur-d'Hérault. Dans le cadre de sa programmation annuelle la ville de Lodève et la Communauté de Communes feront la proposition d'inscription des actions structurantes d'investissements pour favoriser l'obtention du droit commun (DETR, DSIL, Fonds vert). Il est à noter que sur le Fonds vert, les circulaires demandent que 15 % des budgets soient fléchés sur les quartiers prioritaires.

18



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Contrat régional territorial Occitanie (CRTO)

Le contrat de ville s'articule avec le Contrat Régional Occitanie où l'ensemble des financements de la Région Occitanie sont valorisés. ce contrat est signé à l'échelle Cœur-d'Hérault mais les actions menées sur le quartier prioritaire sont toutes listées dans le cadre des règlements techniques régionaux.

SCoT/PLUi/PLH

Ce projet de revitalisation est porté par tout un territoire à travers l'élaboration des documents de planification SCoT Pays Cœur d'Hérault, PLUi Lodévois et Larzac et PLH en cours de finalisation.

En 2019, les PADD du SCoT et du PLUi ont été débattus et affichent des ambitions tant en termes de dynamiques démographique (+1,5 %/an) et économique (+120 emplois créés/an) que de lutte contre l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT pays Cœur-d'Hérault approuvé en juillet 2023 a été complété par un DAAC sur les enjeux d'équipements commerciaux à l'échelle d'un bassin de vie rural sous influence métropolitaine.

La stratégie urbaine de la ville de Lodève (et son projet de revitalisation) est traduite dans les documents planificateurs autour de son rôle de centralité essentielle pour le bassin de vie Lodévois et Larzac, et de repositionnement de l'urbanisation entre centre et périphérique, pour renforcer le réinvestissement urbain et rapprocher l'habitat des services et des emplois.

Le PLUi devrait être arrêté en avril 2024.

Le PLH est en cours de révision afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PLUi dans la production de logements projetés.

18



GOVERNANCE



20



GOUVERNANCE

Le Comité de Pilotage (COFIL)

Le COFIL du Contrat de Ville de Lodève est coprésidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Lodève, par le Maire de Lodève et par le Président de la communauté de communes du Lodévois-Larzac.

Sont également membres du Comité de Pilotage, les autres signataires du contrat, auxquels s'ajoutent :

- La présidence de la Région ou son/sa représentant(e)
- La Présidence du Département de l'Hérault ou son/sa représentant(e)
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- La Direction régionale de l'ARS ou son/sa représentant(e)
- La direction de la CAF ou son/sa représentant(e)
- La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, ou son/sa représentant(e)
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (DDETS), ou son/sa représentant(e)
- La direction de France Travail ou son/sa représentant(e)
- La direction de BPI ou son/sa représentant(e)
- La gendarmerie nationale

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins une fois par an.

Le COFIL permet d'arrêter les grandes orientations du contrat de ville et de définir la stratégie nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés. En outre, il suit l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles. Il est informé des programmes de contrôle, valide l'avenant financier annuel des actions retenues. Enfin, il commande et valide l'évaluation du contrat de ville.

Le portage par la Communauté de Communes du contrat de ville depuis 2017 a été globalement accepté. Cependant, les compétences qui fondent le contrat de ville sont partagées entre la Communauté de communes (compétences économie et enfance jeunesse, logement pour partie, culture pour partie) et la ville de Lodève (compétences sport, culture pour partie, sécurité, logement pour partie), afin d'en renforcer le caractère opérationnel.

21



GOUVERNANCE

Le Comité de Pilotage (COFIL)

Ses rôles :

- Prend les décisions
- Définit les stratégies d'actions
- Arrête les grandes orientations
- Élabore et suit l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles
- Est informé des programmes de contrôle
- Valide l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assure de la réalisation des objectifs
- Commande et valide l'évaluation du contrat de ville.

Aussi, au-delà du maire et du président, seront invités en Comité de Pilotage :

- Pour la Communauté de Communes, les Vice-présidents à l'économie, à l'habitat et à la jeunesse, à la culture
- Pour la commune, les adjoints aux maires à la solidarité, au sport, au commerce et aux associations.

Ces élus se réuniront deux fois par an pour vérifier la liaison entre les politiques publiques municipales et communautaires.

L'un des points faibles relevés par l'évaluation du précédent contrat de ville est le manque de lien avec les bailleurs sociaux. La première année du contrat devra notamment être destinée à traiter ce manque.

L'égalité entre les femmes et les hommes reste une priorité transversale du contrat de ville. Ainsi un lien sera également établi avec la délégation départementale aux droits des femmes (DDFE).

Il serait par ailleurs souhaitable d'étudier comment coordonner l'organisation des comités de pilotage entre le programme Petite ville de Demain (PVD), l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Maison France services et la politique de la ville.

22



GOUVERNANCE

Le COmité TECHnique (COTECH)

Le COmité TECHnique est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé :

- Des chargés de mission « politique de la ville » des différentes instances constituant le COPIL
- Des représentants des services de la Commune et de la Communauté de Communes
- Du représentant de la sous-préfecture

Il se réunit autant que de besoin.

Ses rôles :

- Suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions
- Engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions
- Recueillir les éléments d'évaluation
- Concevoir les éléments d'aide à la décision
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire
- Co-animer les commissions thématiques du contrat de ville.

Le conseil de développement du quartier

La démarche participative mise en œuvre pour construire ce nouveau contrat de ville a démontré toute la force d'un projet mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le présent contrat de ville sera donc un laboratoire de la participation citoyenne, et se pilote de manière collaborative à tous les niveaux (de la décision à la consultation) et aux différents temps forts de la vie du contrat (COPIL, COTECH, commissions thématiques, programmation, évaluation, etc.).

23



GOUVERNANCE

Le conseil de développement du quartier

L'ambition est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés / impliqués dans la politique de la ville, de regrouper les forces vives locales et les expertises du territoire.

Quatre collèges d'acteurs participeront à la vie du contrat de ville :

- Les élu.e.s
- Les membres du COmité TECHnique du contrat de ville
- Le tissu associatif lodévois et les opérateurs partenaires du contrat de ville avec la présence des membres des conseils d'administration des associations et de leurs salariés ou bénévoles impliqués
- Le conseil citoyen

Dans un second temps, un cinquième collège pourrait être proposé : le collège des acteurs économiques.

Les rôles du Conseil de développement du quartier prioritaire sont les suivants :

- Favorise l'interconnaissance des acteurs de la politique de la ville et la coopération
- Contribue à la formation des acteurs
- participe à une évaluation sensible et qualitative
- Fait vivre un diagnostic permanent du quartier
- Donne un avis sur les propositions stratégiques
- Concourt à la visibilité de la politique de la ville.

Pour favoriser cette participation citoyenne active, les partenaires sont invités à prendre part à des temps de formation collective pour faire émerger une culture commune : connaissances, méthodes, modes de travail et de collaboration, vision transversale, pour mieux agir ensemble dans l'intérêt des habitants du quartier prioritaire. Le contrat est ici conçu comme un lieu d'action et de réactions. Un travail sera réalisé pour étudier la mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants.

24



GOUVERNANCE

L'ingénierie

Le pilotage pour la collectivité sera assuré, sous la responsabilité du président et du maire, par le Directeur Général Adjoint des services, assisté du chef de projet politique de la ville.

En interne il se coordonne avec les différents chefs de services qui ont la responsabilité des compétences du contrat de ville.

L'équipe de projet est dirigée par le Directeur Général Adjoint des Services de la Commune et de la Communauté de Communes en charge du pôle Cohésion du Territoire et services à la population, et animée par le chef de projet « politique de la ville ».

Pour renforcer son ingénierie et lancer une nouvelle génération du CLSPD, la Communauté de Communes s'est engagée à embaucher un chargé de mission en complément de l'équipe en place.

L'Etat mobilise le représentant de la sous-préfecture et la DDETS, sous l'autorité du sous-Préfet de l'Hérault.

La création d'un poste de délégué du préfet est souhaitée par tous les acteurs.

25



LES FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

- Outre leur participation active aux diverses instances de gouvernance et de pilotage du contrat de ville, les partenaires opérationnels et cofinanceurs s'engagent à mobiliser :
- Leur droit commun
- Des crédits spécifiques

Les crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre du précédent contrat de ville, les enveloppes budgétaires étaient de l'ordre de :

- BOP 147 : 120 000 euros (hors PRE)
- CCLL : enveloppe de 110 000€
- Ville de Lodève a fait le choix de financer ces dernières années en complément de la CCLL plusieurs actions structurantes à hauteur de 45 000€

S'y rajoutent également les financements du dispositif "quartiers d'été", 4 postes d'adultes-relais et du dispositif ville, vie et vacances (VVV).

Les financements de droit commun

Il est prouvé par les analyses nationales que les quartiers prioritaires mobilisent en moyenne moins de droit commun, en proportion par habitants, que les autres territoires. L'ensemble des acteurs s'engagent donc à mobiliser au mieux les financements de droit commun au profit du QPV de Lodève.

A Lodève, la taille du quartier et la situation géographique font que plusieurs actions sont financées par les crédits spécifiques alors qu'elles concernent la totalité du territoire du Lodévois Larzac, voire du Cœur-d'Hérault.

Les acteurs définiront sur les trois premières années du contrat de ville, deux thématiques concernées par cette situation pour étudier un plus grand financement dans le cadre de leur droit commun mutuel, et libérer ainsi des financements spécifiques pour d'autres enjeux.

26



OBSERVATION

Pour assurer une mesure d'impact du contrat de ville, celui-ci prendra appui sur une gestion innovante des données produites par les partenaires du contrat de ville. L'objectif est de rendre accessibles et actionnables des données au niveau local pour permettre aux acteurs de la politique de la ville :

- De mieux connaître
- De mieux suivre
- D'objectiver la situation du quartier prioritaire qui nécessite des adaptations des politiques engagées.

Les données concernées sont toutes celles qui peuvent permettre de mieux connaître la réalité de la vie quotidienne dans le quartier prioritaire. Les données concernées sont de trois types :

1. Les données produites par les administrations publiques, nationales et locales, au titre des politiques déployées dans le quartier. Ces données ont vocation à être rendues accessibles au titre de l'open data (à l'exclusion des données protégées et tout particulièrement des données personnelles des habitants).
2. Les données produites par des entreprises intervenant dans le quartier prioritaire, dans le cadre de concessions ou de délégations de service public (transports, éclairage, gestion des déchets...)
3. Les données produites par des acteurs privés du territoire (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'intérim, banques, commerces...), partenaires du contrat de ville, présentant un caractère d'intérêt général. Ces données peuvent utilement être mobilisées pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants.

La production et la mise à disposition des données publiques à l'échelle du quartier seront réalisées dès le démarrage du contrat en lieu et place des études ponctuelles existantes.

Ces données concerneront :

1. Les actions du contrat
2. La mise en œuvre de toutes les politiques publiques au bénéfice du quartier prioritaire
3. La statistique publique.

... en lien avec plusieurs objectifs majeurs :

- Garantir un accès aux données utiles à la bonne mise en œuvre locale de la politique de la ville,
- Évaluer et documenter la démarche.

En garantissant :

- Un contrôle public de ces données,
- Une protection des données des habitants,
- Une transparence.

La production et l'utilisation de ces données font l'objet de dans un chapitre de l'annexe 1 du présent contrat de ville.



SUIVI ET ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une démarche collaborative mise au service de l'action, et qui viendra éclairer le pilotage et contribuer au débat public local.

Les finalités de l'évaluation du contrat de ville de Lodève sont multiples :

- Produire de la connaissance
- Analyser les effets et les impacts des actions menées
- Améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets
- Améliorer la visibilité de la programmation
- Mobiliser les acteurs et partenaires, et renforcer les dynamiques partenariales locales.

Elle est en ce sens pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville en ce qu'elle est un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

L'évaluation porte sur deux principaux axes :

- L'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux. En d'autres termes il s'agit du suivi et de l'évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions).
- L'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que des bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).



SUIVI ET ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation

Les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action)
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV
- Des données qualitatives produites par :
- Les porteurs de projets : ils alimenteront la démarche en produisant des données quantitatives (réalisé) et qualitative (impact / effet).
- Les partenaires du contrat de ville : par la transmission de données, par une participation active à un séminaire annuel d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville, et du traitement concerté des questions évaluatives.

La temporalité d'évaluation

- Un séminaire annuel de concertation / analyse partagée réunissant les partenaires du contrat de ville
- Une transmission annuelle de données de suivi et de contexte
- Un recueil de parole annuel auprès des habitants ou des acteurs locaux pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagé

- Un suivi évaluatif des plans d'action pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagée (alimenté par les indicateurs de suivi évaluatif des plans d'action)
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours pour une évaluation du plan d'actions
- Des recueils de parole approfondis (auprès des habitants, des partenaires, des acteurs locaux) à mi-parcours (2027) puis en fin de parcours (2030).

Le pilotage de cette démarche qualitative annuelle est assuré par l'équipe politique de la ville.

A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties, qui pourront évoluer selon le contexte et les échanges partenariaux :

1. En quoi le contrat de ville permet-il de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier ?

29



LES SIGNATAIRES



Etat
François-Xavier LAUCH
Préfet



Agence Régionale
de Santé
Didier JAFFRE
Directeur



Education nationale
Sophie BEJAN
Rectrice



Région Occitanie
Carole DELGA
Présidente



Département de
l'Hérault
Kleber MESQUIDA
Président



France Travail
Philippe SOURSOU
Directeur



Caisse d'Allocations
Familiales de l'Hérault
LAURENT TEISSIER
Président



Communauté de communes
du Lodévois-Larzac
Jean-Luc REQUI
Président



Commune de Lodève
Gaëlle LEVÉQUE
Maire



Banque Publique
d'Investissement
Directrice régionale
Emilie VIDAL

30

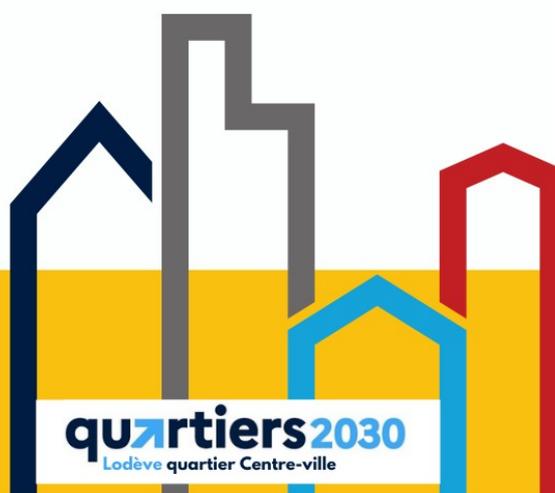


ANNEXES



ANNEXE 1

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

· La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Oriente (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
- Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !^[1],
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

[1] <https://www.laregion.fr/pfm>



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Oriente et des Maisons de l'Oriente Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers^[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

[2] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/Des-solutions-pour-vos-projets->



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers^[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

[3] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « + = 0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...). Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

A compléter



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus.

Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneurat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneurat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Préambule (suite)

Fort de ce succès, il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneurat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa [1] afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

[1] Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN DE BPIFRANCE

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

- 26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
- Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneurat Quartiers 2030.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financiers nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active. Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé : il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

quartiers2030
LODEVE QUARTIER CENTRE-VILLE

ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

2. Financer les entrepreneurs (suite)

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

LA MOBILISATION DE CRÉDITS SPÉCIFIQUES VIA LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

quartiers2030
LODEVE QUARTIER CENTRE-VILLE

ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solution structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

1. Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

[Concours Talents des Cités](#) - Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

[La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030](#) - Des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

1. Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (suite)

[Les Bus de l'Entrepreneuriat](#) parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat" :

- Permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- Facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- Propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

(Objectif 2027 : 40 bus)

[Les CitésLab, chefs de projet « révélateurs de talent »](#) ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

(Objectif 2027 : 200 CitésLab)



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (suite)

Les Carrefours de l'entrepreneuriat (anciennement FAF - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

o Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.

- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

(Objectif 2027 : 60 Carrefours)



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers. (Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux).
- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs. (Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur).
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. (Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés).
- Un nouveau prêt bonifié Flash, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans. (Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés).
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise. (Objectif 2027 : total levés 200 M€).

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe Fast Track to Cash sera mise en place par Bpifrance. (Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement).



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Accélérer / Développer / Conquérir

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise. (Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés).
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers :
 - Accès aux marchés publics et privés - Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller).
 - Comex de poche - Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel. (Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif).

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise.
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.



ENGAGEMENTS DE LA CAF

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...).
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.



ENGAGEMENTS DE LA CAF

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

/\ Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des dispositifs CLAS et REAAP devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA DIRECTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES, EN FAVEUR DES CONTRATS DE VILLE

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, représentée par le Directeur Territorial, accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance
- Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :
- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES DATA

Production et mise à disposition des données publiques à l'échelle des quartiers

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques. Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat. Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « parapubliques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Modalités d'accès aux données privées d'intérêt général, produites par les partenaires et acteurs impliqués dans le présent contrat :

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général. Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

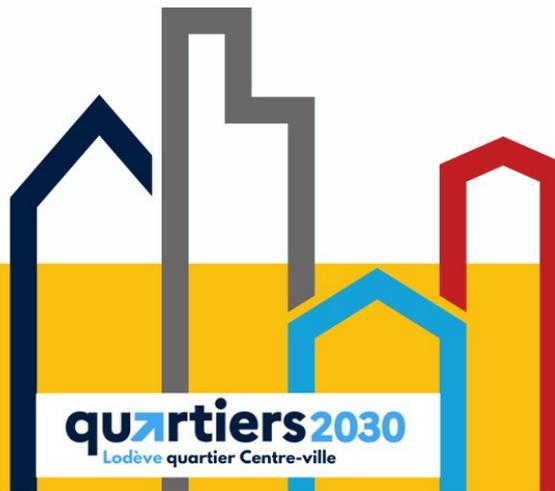
Condition de production et d'utilisation des données

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-avant en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment, la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité... Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local.



ANNEXE 2

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel

Les trois questions évaluatives pressenties, sont les suivantes :

1. En quoi le contrat de ville permet-elle de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveurs du quartier ?

Ces questions évaluatives pourront évoluer au terme d'un temps de réflexion avec les partenaires lors des deux temps forts d'évaluation : à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le référentiel sera élaboré en concertation avec les différents collègues (élus, techniciens, habitats, associations, acteurs locaux / entreprises).

Pour chaque question évaluative, les partenaires devront s'entendre sur :

1. des critères qui correspondent à des réponses supposés/hypothétiques à la question évaluative posée
2. des indicateurs qui sont les données objectives permettant de confirmer ou d'infirmer les réponses supposées/ hypothèses
3. identifier les sources / détenteurs des données utiles
4. choisir la méthode de recueil et/ou de production de ces données / indicateurs



Les Critères, indicateurs et sources proposés ci-après ne sont que des suggestions. Ils ne sont donc **ni exhaustifs, ni définitifs**. Le référentiel sera co-construit avec les partenaires du contrat de ville.



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 1ère question évaluative ; « En quoi le contrat de ville contribue-t-il à renforcer la mixité ? »

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a aura contribué s'il a facilité l'accès des structures culturelles, artistiques et sportives de droit commun aux habitants du QPV

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'actions qui facilitent aux habitants l'appropriation de ces structures
- Nombre de partenariats entre structures / scènes nationales ou de DC avec des porteurs de projets du contrat de ville
- Part (et évolution) d'habitants QPV qui fréquentent les structures concernées
- Part (et évolution) d'habitants QPV qui fréquentent les structures concernées sans aucune forme de médiation (par eux-mêmes, de manière totalement autonome)
- Identification de l'effet levier du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun.
- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données de fréquentation de structures culturelles municipales (Droit commun)
- Recueil de parole auprès des porteurs de projets qui ont contribué à faciliter l'accès des habitants à la culture
- Questionnaire / recueil de parole auprès d'habitants.

Exemples de Méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures culturelles de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée.



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 2ème question évaluative ; « En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration du contexte socio-économique du quartier prioritaire ? »

Exemple de Critère

Le contrat de ville y a aura contribué s'il participe à la stabilisation et au développement de l'activité économique des chefs d'entreprises issus du QPV

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'actions favorisant l'émergence de projets
- Nombre d'accompagnements à la création d'activité
- Evolution des types de projets des porteurs
- Evolution du taux de création / radiation
- Evolution du chiffre d'affaires des entrepreneurs du QPV
- Evolution de la durée de vie des entreprises gérées par des habitants du QPV
- Identification de l'effet levier du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun

Exemples de Sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données des chambres consulaires et des structures d'accompagnement à la création d'activité, des associations de commerçants, et autres acteurs économiques locaux (Droit commun)
- Recueil de parole auprès de porteurs de projets qui ont accompagné, aidé, conseillé, informé ces chefs d'entreprise ou porteurs de projet
- Questionnaire / recueil de parole auprès de chefs d'entreprise du QPV / porteurs de projet d'habitants.

Exemples de Méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 3ème question évaluative ; « En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier prioritaire ? »

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a contribué s'il participe à faire émerger / renforcer une culture commune autour de la politique de la ville

Exemples d'indicateurs

- Nombre de formations communes
- Nombre d'instances de gouvernance / pilotage mutualisées
- Nombre d'instances hors politique de la Ville dans laquelle le contrat de ville est représenté par une présence (technicien, élu)
- Nombre de réponses collectives à des AAP
- Nombre de participations des partenaires aux instances, variété des partenaires présents
- Nombre de mobilisation bilatérale hors instance

Exemples de sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires
- Comptes rendus de réunions
- Recueil de parole auprès de partenaires du contrat de ville

Exemples de méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse documentaire
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée



INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de l'évaluation à mi-parcours puis en fin de parcours, s'appuie sur des indicateurs de suivi alimentés annuellement. Ils enrichissent l'analyse de la programmation (qu'a-t-on fait ?) et l'évaluation de son effet (a-t-on bien fait ?, comment faire mieux ?).

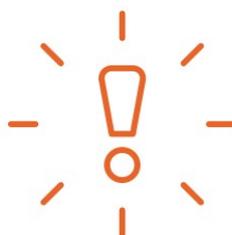
Les trois principales sources de ces indicateurs de suivi sont les suivantes :

- les bilans d'activité des porteurs de projets
- des données complémentaires transmises par les porteurs de projets
- les partenaires de droit commun dont les données permettent d'identifier des évolutions dans les pratiques, usages, parcours des habitants.

Le tableau d'indicateurs suivant est présenté à titre indicatif et fera l'objet d'une concertation avec les partenaires du contrat de ville, de manière à en assurer une alimentation collaborative annuelle.

Trois types de données sont à envisager :

- Des données de suivi des actions portées par le contrat de ville
- Des données relatives à la mise en réseau des acteurs
- Les données de contexte et d'effet des actions portées par le contrat de ville (Droit commun) des actions portées par le contrat de ville ou pour lesquelles le contrat de ville fait effet levier



Les données de suivi présentées ci-après **ne sont ni exhaustives, ni définitives**, un tableau consolidé sera élaboré avec les partenaires du contrat de ville.



INDICATEURS DE SUIVI

EXEMPLES DE DONNÉES LIÉES AU CONTRAT DE VILLE

	Accès à la culture	Accès au sport	Prévention/lutte contre le décrochage scolaire	Education	Accès aux droits	Prévention santé et accès aux soins
Nombre d'hommes						
Nombre de femmes						
Nombre de 0/3 ans						
Nombre de 4/6 ans						
Nombre de 11/15 ans						
Nombre de 16/18 ans						
Nombre de 19/25 ans						
Nombre de 60 ans et +						
Nombre d'enfants porteur d'un handicap						
Nombre d'actions concernées						
Nombre d'actions permettant de sortir du quartier						
Nombre d'actions qui impliquent des parents						
Nombre d'actions co-construites avec des habitants						



INDICATEURS DE SUIVI

EXEMPLE DE DONNÉES LIÉES À LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants (moins de 15 ans)	Nombre d'adolescents (15/18 ans)	Nombre de séniors (60 ans et +)	Nombre d'enfants porteur d'un handicap
Accès aux structures culturelles de droit commun						
Accès et inscriptions à des pratiques sportives (associatives / en club)						
Inscription dans les lieux d'accueil / de garde petite-enfance						
Inscription dans les lieux d'accueil enfance / jeunesse						
Nombre de décrocheurs 1er degré						
Nombre de décrocheurs second degré						
Nombre de créations						
Nombre de radiations						
Chiffre d'affaire moyen						
Nombre d'entreprises de moins de 3 ans						
Nombre d'entreprises de plus de 3 ans						
Les demandeurs d'emploi						
Les demandeurs d'emploi seniors						
Les dispositifs financés par la BPI						



INDICATEURS DE SUIVI

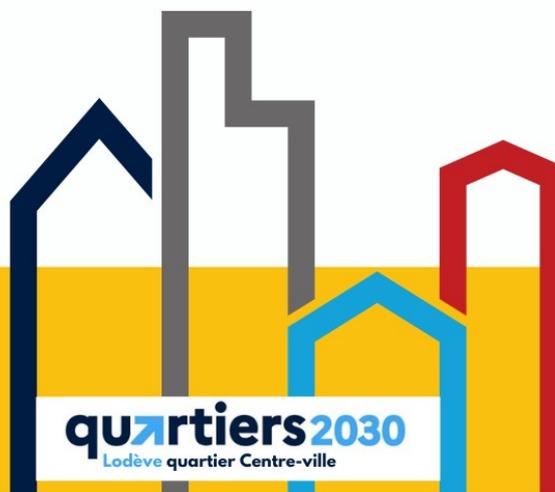
EXEMPLE DE DONNÉES LIÉES AUX COOPÉRATIONS / PARTENARIAT

	Nombre de fois	Nombre de participants	Nombre de structures / institutions différentes	Nombre d'habitants	Nombre de représentants associatifs	Nombre de représentants acteurs locaux / économiques	Nombre d'instances différentes
COFIL							
COTECH							
Commissions thématiques							
Séminaire annuel							
Instances d'évaluation							
Mise en réseau thématique (santé, vieillissement, etc.)							
Participation de l'équipe politique de la ville (élu et/ou techniciens) à des instances de Droit commun							



ANNEXE 3

SYNTÈSE DE LA CONCERTATION CITOYENNE



CONCERTATION CITOYENNE

La soirée du 10 octobre 2023 a réuni une soixantaine de personnes : des administrateurs, bénévoles et usagers d'associations locales et départementales, de toutes générations et genres.

L'organisation : Sur les recommandations des associations et sur la base de l'évaluation, six ateliers thématiques, tournants, en mode table rondes, ont été préparés afin de collecter les besoins des habitants :

- La relation parents-enfants : « Parents / enfants : faire de l'éducation une réussite ! Quels besoins ? »
- La jeunesse : « Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ? »
- « Bien vieillir à Lodève : Comment ? Quels besoins ? »
- « La santé pour toutes et pour tous. Quels besoins ? »
- Le réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.
- Sujet libre

Une dernière séquence des ateliers a conduit à recueillir des propositions de solutions de nature à répondre aux besoins identifiés.

Un guide par thématique, composé d'exemples de sujets concrets, a été mis à disposition sur chacune des tables afin de faciliter les débats.

Les constats et solutions pouvaient être formalisés sur des grands post-it.

Il était également prévu des temps d'échanges de 45 min avec une restitution par table 5 minutes avant la fin de l'atelier et la rotation : ce qui a permis un partage des échanges entre participants et la possibilité d'assister à trois ateliers.

La soirée a été animée par le prestataire (Frégali Conseil) et Matthieu Guillot [1], en présence de Mohamed Mazouzi [2], et l'introduction et mot de la fin réalisée par Madame la Mairesse.

Un buffet a été servi en fin de réunion.

[1] Matthieu GUILLLOT, Adjoint au Directeur, Communauté de Communes Lodévois Larzac / ville de Lodève, Pôle Cohésion du Territoire et services à la population.

[2] Mohamed MAZOUZI, Chef d'unité contrats de ville Montpellier et Lodève, Politique Emploi Ville Cohésion Territoriale, DDETS 34, qui a participé à la plupart des ateliers tables rondes.



CONCERTATION CITOYENNE

NOTE RÉDACTIONNELLE

Dans les grilles ci-dessous, les contributions des participants ont été classées par sujet, avec fréquemment l'ajout par le consultant dans le présent document de sous-titres en gras, afin de rassembler les contributions par « familles d'idées »



POINTS D'ATTENTION

sur quelques sujets transversaux aux thématiques et contributions

- L'attention à se mettre à l'écoute des besoins exprimés directement par les usagers, à chercher à les associer pour déterminer et construire les solutions, est ressorti comme une aspiration largement partagée, tant du côté des jeunes, que des parents, et des personnes plus âgées.
- Les besoins et propositions de solutions relevant de la santé ou du bien vieillir à Lodève ont de nombreux points de convergence.
- Les propositions explorées en réponse au réchauffement climatique ont rejoint pour une part les préoccupations en matière de santé, d'alimentation, de mobilité, et de vivre ensemble.
- Enfin, l'exercice d'un droit à la mobilité, et la construction d'une information actualisée et accessible à tous ont été des sujets transversaux aux différentes explorations thématiques.



CONCERTATION CITOYENNE



La relation parents-enfants : « Parents / enfants : faire de l'éducation une réussite ! Quels besoins ? »

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :

- Les activités enfants / parents
- Les aides pour les parents en difficulté dans l'éducation de leur enfant
- L'implication des parents dans la scolarité de leur enfant
- La scolarité
- L'accès aux loisirs, la culture
- etc.

Synthèse des besoins et propositions de solutions concernant la relation parents-enfants

- Des difficultés d'accès à la langue pour les parents et enfants allophones
 - Propositions de développer et faire mieux connaître l'offre linguistique.
- Des besoins d'aide à la scolarité et aux autres offres éducatives (périscolaires, sportives), avec une attention particulière aux familles monoparentales :
 - Propositions de plus d'actions d'accompagnement scolaire (CLAS), d'aide aux devoirs et d'aide à l'orientation scolaire.
- Les familles et enseignants face à un enfant en difficulté sont très souvent isolés et seuls :
 - Proposition de mieux faire connaître les espaces existants de soutien aux parents.
 - Propositions d'initier des relais éducatifs (voire d'innover par des « activités prétextes ») ainsi que de développer des espaces d'écoute des parents, d'expériences positives d'échanges et d'activités parents / enfants... et de répit pour les parents.
- Des inquiétudes en matière de harcèlement scolaire
 - Proposition de mieux faire connaître les ressources de soutien (à destination des parents et des enfants).
- En complément, expression de besoins par de 2 parents (grilles d'enquête) liés à des modes d'occupation de l'espace public, qui génèrent un sentiment d'insécurité : deal, risque de harcèlement par des jeunes, danger physique liée à un mauvais usage des trottinettes électriques.



CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet de la relation parents / enfants

Besoins	Solutions proposées
Accès à la langue	Accès à la langue
Besoin de prise en charge des enfants non scolarisés pendant les formations linguistiques	Faire connaître les outils existants
Aide à la scolarité	Aide à la scolarité
Besoin de préserver les « classes passerelles » (école avant 3 ans)	Besoin de la mise en place du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
Besoin d'aide à l'orientation, en particulier sur les « nouveaux » métiers.	
Harcèlement scolaire	Harcèlement scolaire
Besoin de connaître les ressources (à destination des parents et des enfants)	Des actions de sensibilisation auprès des parents, enfants, institutions (travail par les pairs)
Besoin d'activités sportives à visée éducative	Des activités sportives à visée éducative Des activités multisports (type UNSS) ☒ sport non dirigé vers la performance.
Soutien aux parents / isolement des familles	Soutien aux parents / isolement des familles
Besoin d'un espace permettant de relever la parole des besoins des parents	Visibilité et proximité d'espaces dédiés : Rendre visibles et multiplier les espaces / structures d'éducation portés par la communauté éducative Mettre en place un « Point d'écoute parents » : écoute individuelle ☒ accueil inconditionnel. Créer des espaces de rencontres et d'échanges dans les 2 – 3 premières années de vie de l'enfant. Des espaces pour vivre des expériences parents / enfants hors du quotidien : hors structure scolaire ou inclus dans la structure scolaire



CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet de la relation parents / enfants



Créer des lieux de socialisation Proposer un support (un « prétexte ») à la rencontre (jardinage, cuisine ...). Créer des espaces de communication par l'expérience (Jeux ...).
Point d'attention à un soutien aux familles monoparentales Répondre aux besoins primaires en priorité Aller vers les familles les plus éloignées des dispositifs, voire qui se cachent.
Répit parental Mettre en place des lieux pour que les parents puissent « souffler ».

Expression de besoins par de 2 parents (grilles d'enquête) liés à des modes d'occupation de l'espace public, qui génère un sentiment d'insécurité
Deal, drogue aux abords de la boulangerie et de la gare
Inquiétudes que l'enfant aille seul au collège (fréquentation « les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas des anges », crainte de harcèlement).
Les trottinettes électriques vont trop vite ☹ danger.



CONCERTATION CITOYENNE

Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ?

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :



- L'insertion professionnelle
- Les loisirs
- Les études
- La mobilité
- La santé
- Le décrochage scolaire
- Scolarité / formation
- Etc.

Synthèse des besoins collectés concernant la jeunesse

- Besoins exprimés par les jeunes participants d'être plus écoutés et pris en considération, d'être plus pris au sérieux dans la construction de solutions pour permettre aux jeunes de s'épanouir à Lodève.
 - Un enjeu exprimé de favoriser la convivialité entre jeunes, notamment par plus d'animation dans la ville.
 - Des besoins de pallier le manque d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux sur Lodève (Laser Game, city stade, piscine...), par une amélioration de l'offre sur Lodève et une mobilité facilitée pour se rendre dans d'autres communes comme Clermont L'Hérault ou Lunas, afin de bénéficier de leur offre d'équipements et d'infrastructures de loisirs.
- Constat d'espaces publics de proximité (notamment le parc municipal) qui ne sont pas aménagés ou réhabilités (exemple : jeux d'enfants cassés).
- Proposition d'envisager l'installation d'équipements urbains sportifs afin de pratiquer le Street Workout, développer ou rénover les aires de jeux, repenser les espaces publics et le mobilier urbain afin qu'ils intègrent les femmes.
- Une offre culturelle et d'événements festifs qui est perçue comme moins adaptée, voire insuffisante :



CONCERTATION CITOYENNE



Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ?

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :

L'insertion professionnelle, les loisirs, les études, la mobilité, la santé, le décrochage scolaire, scolarité / formation, Etc.

- Besoins exprimés par les jeunes participants d'être plus écoutés et pris en considération, d'être plus pris au sérieux dans la construction de solutions pour permettre aux jeunes de s'épanouir à Lodève.
 - Un enjeu exprimé de favoriser la convivialité entre jeunes, notamment par plus d'animation dans la ville.
 - Des besoins de pallier le manque d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux sur Lodève (Laser Game, city stade, piscine...), par une amélioration de l'offre sur Lodève et une mobilité facilitée pour se rendre dans d'autres communes comme Clermont L'Hérault ou Lunas, afin de bénéficier de leur d'offre d'équipements et d'infrastructures de loisirs.
- Constat d'espaces publics de proximité (notamment le parc municipal) qui ne sont pas aménagés ou réhabilités (exemple : jeux d'enfants cassés).
- Proposition d'envisager l'installation d'équipements urbains sportifs afin de pratiquer le Street Workout, développer ou rénover les aires de jeux, repenser les espaces publics et le mobilier urbain afin qu'ils intègrent les femmes.
- Une offre culturelle et d'événements festifs qui est perçue comme moins adaptée, voire insuffisante :
 - Regret de la disparition du Festival Voix de la Méditerranée.
 - Manque d'une salle de spectacle.
- Des besoins de revoir l'offre de mobilité afin qu'elle soit plus fonctionnelle et accessible aux jeunes (diversité, horaires, fréquence, coûts)
- Constat d'un départ (sans retour) des jeunes Lodévois pour étudier
 - Proposition, pour que les jeunes restent plus à Lodève, de créer (localement) des lieux de formation en adéquation avec le territoire.
- Manque de circulation de l'information notamment sur l'existant, notamment sur le champ de la mobilité et de l'insertion des jeunes.
 - Réflexion sur l'affichage au sein des blocs d'immeubles voire N° vert ou même personne qui pourrait faciliter l'accès à l'information pour les jeunes
- Témoignage de jeunes filles sur des situations vécues comme discriminantes et humiliantes à l'école (convocations suite aux ports de robes longues confondues avec l'abaya ou bandana avec le voile) conjuguées à une perception d'inégalité de traitement entre filles et garçons, voire de discriminations (à l'école, dans la rue, au travail) liées aux origines ethniques (« même si on est né ici ») ou religieuses
 - Proposition de mettre en place des médiateurs au sein du lycée et du collège.

quartiers2030
LODEVÉ QUARTIER CENTRE-VILLE

CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Besoins	Solutions proposées
Jeunes : besoin d'être pris au sérieux Ras le bol de ne pas être pris au sérieux, en considération par la Ville (en particulier concernant des espaces et équipements attendus) : <input type="checkbox"/> Le skate-park abandonné <input type="checkbox"/> Le grand parc laissé pour mort (jeux pour enfants ont été cassés)	Favoriser la convivialité entre jeunes Retrouver plus de convivialité entre jeunes : redonner envie de sortir Animer le parc cœur de ville Faire « revivre » l'esprit de la Citadelle S'organiser pour faire des choses ensemble Organiser des temps / repas pour les jeunes stagiaires, nouveaux salariés
Préambule par des jeunes filles (collège – lycée) : Pour se sentir bien dans sa ville <input type="checkbox"/> Besoin d'un espace pour se retrouver où on se sente libre et pas rejeté ailleurs sans arrêt Perception de rejet liés notamment à des règles vestimentaires Le contrôle aux entrées des établissements (scolaires) est un frein pour s'épanouir dans son apprentissage.	Perception de rejet liés notamment à des règles vestimentaires Mettre en place des médiateurs pour aller voir le lycée et le collège
On n'a pas la liberté de s'habiller comme on le souhaite Inégalités filles / garçons – Perception de discriminations Plus de pression sur les filles Plus de favoritisme des genres (à l'avantage des garçons) Discrimination dans la rue sur nos origines / religions L'accès au travail, selon nos origines, n'est pas le même (même si on est né ici)	Inégalités filles / garçons – Perception de discriminations Aller vers plus d'égalité dans les établissements (scolaires)

quartiers2030
LODEVÉ QUARTIER CENTRE-VILLE

CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Besoins d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux plus adaptés	Besoins d'espaces publics de jeux, d'équipements et des commerces plus adaptés, et de lieu vert
Manque de lieu vert : Lodève a une rivière, de la nature, ce qui est une chance	Agrandir les aires de jeux / Rénover les jeux / Créer des aires supplémentaires Avoir des lieux de loisirs – sport – terrain de Street Workout avec accès gratuit Créer une galerie commerciale Créer un laser Game à Lodève (il y en a un à Clermont L'Hérault) Créer un city stade intérieur (« Five ») A quand la réouverture de la piscine
Besoin de plus d'activités pour les jeunes, notamment sportives et culturelles	Offre culturelle moins adaptée
Foot	Solution : créer une scène ouverte / agora / atrium.
Sorties dans d'autres villes	
Offre culturelle moins adaptée	
Regret de la disparition du Festival Voix de la Méditerranée : les jeunes y trouvaient des choix d'offres adaptées ☒ Festival Résurgence (https://www.festival-resurgence.fr/) : les jeunes s'y retrouvent moins.	
Pas d'endroit pour accueillir les spectacles.	
Formation et départ des jeunes de Lodève	Formation et départ des jeunes de Lodève
Pas mal de jeunes partent (de Lodève) pour étudier, mais ne reviennent pas sur Lodève	Solution proposée : créer (localement) des lieux de formation en adéquation avec le territoire
Mobilité, pour bouger	Mobilité, pour bouger
Difficile d'aller à Clermont L'Hérault (1 bus le matin et 1 bus l'après-midi) ! Or, il y a plus d'activités pour les jeunes à Clermont L'Hérault.	Mettre en place des bus le soir. Covoiturage :



CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Pas de bus le soir	Mettre plus de panneaux de covoiturage Picholines (https://www.picholines.fr/) à Lodève
Lodève ☒ Montpellier : horaires des bus limités	Klaxit (4 € / trajet) : gratuit pour le passage (financé)
Les lignes directes ☒ coût supplémentaire	Blablacar / Drive (trop cher)
Danger de circuler à vélo	Réseaux sociaux : de Facebook vers WhatsApp Été : mettre en place une navette pour aller au Pont du Diable Disposer d'une station Vélo / Trottinette aux points de passage et d'intérêts (exemples : lycée, collège, gare routière, Super U), avec possibilité de location de trottinettes Sécuriser la circulation à vélo
Accès à la santé : pas de besoins nouveaux identifiés à ce stade	
Les jeunes vont à l'accueil CAPS et Maison de Santé	
☒ Pompiers si besoin	
Manque de circulation de l'information notamment sur la mobilité et l'insertion des jeunes	Manque de circulation de l'information notamment sur la mobilité et l'insertion des jeunes Avoir les infos par la mise en place d'un réseau Développer l'information vis-à-vis des solutions mobilité Mieux connaître « Passerelles » https://www.moncoeurdherault.fr/entreprises-coeur-herault/passerelles
La propreté dans la Ville : elle n'est pas la même dans toutes les rues	
Par exemple : rue Munuera	
Pas de nettoyage	



CONCERTATION CITOYENNE

Bien vieillir à Lodève » : Comment ? Quels besoins ?



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
 L'isolement social
 L'accès à la santé
 Les loisirs adaptés au 3ème âge
 La mobilité
 Etc.

Synthèse des besoins collectés concernant le « bien vieillir à Lodève »

- Exigence formulée de ne pas parler à la place des personnes âgées sur leurs besoins.
 - Proposition de créer les conditions pour donner la parole aux personnes âgées
- Besoin de lien social, d'actions intergénérationnelles, de loisirs adaptés aux attentes des personnes âgées (sorties), de transport collectif adapté aux personnes âgées, d'accompagnement individuel (visite à domicile) :
 - Créer un bal intergénérationnel, s'emparer des récits des anciens (trucs et astuces).
 - Disposer de lieux (Kiosque Bis) et événements qui rassemblent, qui « mélangent », permettent l'échange.
- La perception d'espaces publics non sécurisés et par conséquent insuffisamment adaptés aux personnes âgées.
 - Des propositions de réaménager les espaces afin qu'ils soient « intergénérationnels », par exemple installer le RAM à côté de l'EHPAD et créer des passerelles.
- Manque de circulation de l'information et lutter contre l'exclusion numérique (exemple : Des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib !)
 - Informers les personnes âgées sur les événements sur le territoire (en dehors des seuls modes numériques).
 - Renforcer l'accès à l'informatique par des lieux et des personnes aidant.
- Des besoins d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)
 - Proposition d'agir notamment sur les solutions de transport, les soins du corps, jusqu'à l'accompagnement de la fin de vie.



CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Bien vieillir à Lodève »

Besoins	Solutions proposées
Personnes âgées : être écoutées sur leurs besoins	Personnes âgées : être écouté sur leurs besoins Créer les conditions pour donner la parole aux personnes âgées : ne pas parler à leur place Récits de vie : pour récolter des idées, des besoins. Ce qui m'a permis de rester jeune / Ce qui m'a rendu vieux. Innover grâce aux anciens
Besoin de lien social	Besoin de lien social : agir pour contribuer à passer de l'individuel au collectif Des activités culturelles et de loisirs (loto ...) Des visites à domicile adaptées aux différents besoins Favoriser la mixité intergénérationnelle Développer les échanges intergénérationnels ☐ RAM, EHPAD. Favoriser la transmission des savoirs, savoir-faire, savoir être Développer des « grands-parents adoptifs » : j'adopte un grand-père, une grand-mère ... ou l'inverse. Disposer de lieux (Kiosque Bis) et événements qui rassemblent, qui mélangent, permettent l'échange Décloisonnement : poursuivre des activités qui mêlent des personnes de toutes générations Bals, danse, musique
Des besoins de loisirs adaptés aux personnes âgées	Des loisirs adaptés Accès, confort, horaires, activité sportive Trouver des allègements administratifs pour laisser place aux activités spontanées
Problème d'exclusion numérique Des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib !	Renforcer l'accès à l'informatique Des lieux et des personnes aidant
Besoin de garder une autonomie de	Besoin de garder une autonomie de déplacement / mobilité Covoiturage



CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Bien vieillir à Lodève »



déplacement / mobilité	Informations (sur les offres de mobilité existantes) Transports en commun
Besoin d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)	Accès à l'offre de santé, à la prévention et au bien-être Des rendez-vous plus rapides Plus de spécialistes Des transports adaptés favorisant l'accès aux RDV santé Des personnes ressources pour « traduire » et sécuriser Favoriser les soins du corps, le contact, le toucher Coiffure, massage, maquillage, pratiques corporelles ...
Besoins d'accompagnement à la fin de vie (libérer la parole)	Besoins d'accompagnement à la fin de vie (libérer la parole) Droit à mourir dans la dignité



CONCERTATION CITOYENNE

« La santé pour toutes et pour tous. Quels besoins ? »



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :
Pouvoir bien manger, Pouvoir accéder à un médecin, Savoir ce qui existe pour se soigner, Être bien dans ma tête (santé psychologique), Avoir une activité physique, Réduire l'usage des écrans, Eviter les comportements à risques, Etc.

Un certain nombre d'atouts du territoire sont mis en avant :

□ L'offre de santé : Beaucoup de cabinets médicaux, de centres d'imagerie, laboratoire, l'hôpital local, la clinique du souffle, La maison du Sport / Santé.

□ Un environnement favorable : des atouts liés à l'environnement et au cadre de vie de Lodève : la nature environnante, conjuguée à une absence d'industrie / agriculture polluante ; l'accessibilité à pied de nombreux services, et une présence associatives dense.

Des besoins identifiés :

- Une information insuffisante et pas actualisée sur l'offre de santé locale (proposition de mise à jour de la plaquette (annuaire) de présentation des services de santé à Lodève).
- Une accessibilité insuffisante à l'offre de santé (rendez-vous tardif ou difficile avec un médecin généraliste et/ou un spécialiste, du fait notamment d'un manque de professionnels de santé, difficulté d'accessibilité à la clinique du souffle ...) : 1/ proposition de changer des modes de prise de rendez-vous, 2/ proposition de développer le transport collectif notamment pour les personnes âgées
- Des difficultés, renforcées du fait de la paupérisation de la population : 1/ des besoins de soutien sur le plan de la santé mentale,

Des besoins en matière de prévention santé et notamment sur le champ de l'alimentation : 1/ Renforcer les associations d'aide alimentaire, dont le Secours Populaire, afin qu'elles puissent distribuer des produits frais de qualité ; 2/ Développer des ateliers d'éducation aux repas équilibrés

- Un cadre de vie et un environnement plutôt favorable à une bonne santé, mais néanmoins des besoins d'amélioration exprimés : 1/ Plus d'espaces publics aménagés pour permettre aux personnes de toutes générations de s'en saisir : plus d'espaces verts, plus d'aires de jeux, de sport, d'espaces de rencontres, 2/ Des espaces favorables aux déplacements doux : moins de voitures, plus de pistes cyclables sécurisées, des espaces piétons sécurisés, 3/ Une plus grande homogénéité dans la propreté des espaces publics.

CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Santé »

Besoins	Solutions proposées
Des atouts significatifs en termes d'offres de santé Beaucoup de cabinets médicaux, de centres d'imagerie, laboratoire, l'hôpital local, la clinique du souffle Mais difficile d'avoir un médecin traitant ou un rendez-vous chez un spécialiste (Ophtalmologue, dermatologue). La maison du Sport / Santé (exercices adaptés et examens cardio)	Pour un meilleur accès aux offres de santé et une qualité améliorée du service Faire venir des médecins généralistes Besoin de rendez-vous chez un médecin généraliste et/ou un spécialiste dans des délais raisonnables. Problème d'exclusion numérique : des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib ! Manque d'accessibilité à la clinique du souffle. Besoin de mieux informer sur les lieux ressources « santé » ☒ Notamment mise à jour de la plaquette de présentation des services de santé à Lodève Interrogation sur les « Urgences de Lodève » : quel devenir ? Pour une meilleure qualité du service Prendre le temps (pour les rendez-vous médicaux) Besoin d'un accueil humain, d'un accompagnement à la maison de santé
Santé mentale	Santé mentale Comment développer l'écoute ? Tout passe par Internet. Rôle du Secours Populaire Avoir un hôpital de jour ?
Besoins en matière de prévention santé	Besoins en matière de prévention santé Proposition de mettre en place des cercles de parole
Besoins sur le plan de l'alimentation Problème pour les personnes paupérisées (Secours Populaire) Manque de fruits et légumes Manque d'une piscine	Besoins sur le plan de l'alimentation Un enjeu d'éducation alimentaire Manque d'une piscine Idée de solution : mutualiser les piscines individuelles ?
Atouts liés à l'environnement et au cadre de vie de Lodève La campagne environnante pour les balades / La nature à proximité Plein de choses accessibles à pied Plein d'associations Pas d'industrie / agriculture polluante	Santé, environnement et cadre de vie, Plus d'espaces verts, Plus d'aires de jeux, de sport Plus d'espaces de rencontres, Moins de voitures, Avoir plus de pistes cyclables sécurisées Avoir des espaces piétons sécurisés, Disposer de plus d'espaces partagés vélos/piétons Problèmes de saleté (et odeurs pendant l'été) par endroits dans la ville : bord du ruisseau le long de l'école Saint Joseph ; trottoirs (mauvais état parfois + déjections canines).



CONCERTATION CITOYENNE

Réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
Se déplacer en utilisant moins d'essence, Consommer moins de gaz, Utiliser moins de chauffage, Manger plus produits locaux, Réduire le gaspillage alimentaire, Acheter moins de produits neufs (habits, chaussures ...), Etc.

- Besoin d'une sensibilisation au réchauffement climatique et aux changements nécessaires pour le prendre en compte (circuits courts notamment)
 - Intégrer « l'éco-anxiété » par les pouvoirs publics ☐ Ne pas culpabiliser, mais montrer toutes les possibilités (de changement), permettant de s'adapter avec des solutions concrètes et accessibles, qui encouragent la responsabilité individuelle et les actions collectives.
- Besoin de préserver la ressource de l'eau et de prévenir les risques d'inondation
 - Economiser et récupérer l'eau des fontaines, végétaliser ...
 - « Désimperméabiliser » les sols lors de travaux, récupérer les eaux de pluie ...
- Des besoins et propositions favorisant la sobriété en matière de mobilité et le développement de solutions partagées
 - Co-voiturage, station multimodale avec trottinettes et vélos en location ;
 - Réaménager les rues du centre-ville afin d'intégrer la mobilité douce et durable.
 - Agir sur le champ de l'alimentation
 - Planter des comestibles dans les espaces publics, installer une épicerie « vrac »
- Favoriser le recyclage et le réemploi
 - Accentuer le recyclage sous toutes ses formes.
 - Soutien aux initiatives de réemploi.



CONCERTATION CITOYENNE

Réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
Se déplacer en utilisant moins d'essence, Consommer moins de gaz, Utiliser moins de chauffage, Manger plus produits locaux, Réduire le gaspillage alimentaire, Acheter moins de produits neufs (habits, chaussures ...), Etc.

- Besoin d'une sensibilisation au réchauffement climatique et aux changements nécessaires pour le prendre en compte (circuits courts notamment)
 - Intégrer « l'éco-anxiété » par les pouvoirs publics □ Ne pas culpabiliser, mais montrer toutes les possibilités (de changement), permettant de s'adapter avec des solutions concrètes et accessibles, qui encouragent la responsabilité individuelle et les actions collectives.
- Besoin de préserver la ressource de l'eau et de prévenir les risques d'inondation
 - Economiser et récupérer l'eau des fontaines, végétaliser ...
 - « Désimperméabiliser » les sols lors de travaux, récupérer les eaux de pluie ...
- Des besoins et propositions favorisant la sobriété en matière de mobilité et le développement de solutions partagées
 - Co-voiturage, station multimodale avec trottinettes et vélos en location ;
 - Réaménager les rues du centre-ville afin d'intégrer la mobilité douce et durable.
 - Agir sur le champ de l'alimentation
 - Planter des comestibles dans les espaces publics, installer une épicerie « vrac »
- Favoriser le recyclage et le réemploi
 - Accentuer le recyclage sous toutes ses formes.
 - Soutien aux initiatives de réemploi.



CONCERTATION CITOYENNE



Sujet libre

Ce sujet exploré fait écho à l'article 1, alinéa 2 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : « Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ».

Grands besoins identifiés	Détails des besoins
(Socle pour un prochain contrat de ville) : rendre possible le droit d'accéder au système vivant Besoins primaires physiologiques. Besoins de sécurité liés au contexte de vie (logement ...) Besoins fondamentaux d'humanité	Droit à un logement de qualité Besoins d'accès à l'information sur les recours possibles en cas de mal logement Besoin de plus de logements en bon état Droits culturels Besoins de prise en compte des droits culturels (Loi NOTRe : article 2) Droit à l'information Besoin de lieux identifiés pour afficher les informations sur les événements à venir
Besoin de transversalité entre les acteurs sociaux et culturels	Transversalité : à développer par exemple entre producteurs et Secours populaire Besoin de soutien par la collectivité des initiatives collectives et/ou associatives : salle, finances, transport, information (diffusion du journal) Mettre en valeur la richesse culturelle de Lodève en sollicitant les savoir-faire et en accompagnant la visibilité de cette richesse culturelle.



CONCERTATION CITOYENNE



Glossaire / Sites internet pour en savoir plus

- CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/03/6/SoutienParentalite-FicheCLAS_159036.pdf
- Passerelles » : <https://www.moncoeurdherault.fr/entreprises-coeur-herault/passerelles>
- Picholines : covoiturage Picholines (<https://www.picholines.fr/>)
- Résurgence : Festival Résurgence (<https://www.festival-resurgence.fr/>)



quartiers2030
Lodève quartier Centre-ville

